

NOUVEAU



Benne mobilier à la déchetterie de Fillinges

Ce sont tous les meubles ou parties de meubles des particuliers qui peuvent être déposés dans la benne mobilier **quels que soient le type ou le matériau.**

CHAISES



REMBOURRÉS



CUISINE



LITERIE



MEUBLES



JARDIN



Les éléments de décoration et de récréation ne sont pas considérés comme du mobilier. Les déchets suivants sont à orienter vers les autres bennes :

- Tapis, poussettes, sièges auto...
- Sanitaires, parquet, portes, fenêtres...

NB : en cas de déménagement ou de volume important, merci de contacter la CC4R au 04 50 31 46 95 avant de vous rendre en déchetterie.

écomobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER



www.cc4r.fr

[f com/cc4rivieres](https://www.facebook.com/cc4rivieres)

Notre vocation ? Collecter et valoriser le mobilier usagé en lui offrant une seconde vie, en le recyclant ou en l'utilisant comme source d'énergie.

LES 3 SOLUTIONS POUR VOUS DÉFAIRE DE VOS MEUBLES USAGÉS :

- Le don à des associations de l'économie sociale et solidaire pour les meubles en état d'usage.
- Les déchetteries publiques partenaires équipées d'une benne mobilier.
- Les magasins volontaires.

CE QUE DEVIENNENT LES MEUBLES USAGÉS :

- **Le recyclage** : Les meubles usagés sont recyclés. C'est une économie de ressources car la majorité des meubles sont composés de bois, de métaux et de mousses qui peuvent être recyclés.
- **La production d'énergie** : Les meubles qui ne peuvent pas être recyclés ou réutilisés sont valorisés sous forme de chaleur ou d'électricité.

